

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2025**

Objet : CONVENTION RELATIVE A LA PRESENCE D'UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL BENEVOLE

Rapporteur : Madame Annie SAINCILY-CHEVALIER

DATE DE LA CONVOCATION 11-03-2025	L'an deux mille vingt-cinq, Le 24 mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI, Première-adjointe
DATE D'AFFICHAGE 11-03-2025	Présents : Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINCILY-CHEVALIER, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Odile GENOVA, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Dejan STANKOVIC, Mme Pierrette MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, Mme Catherine Le DANTEC, M. Hervé WIOLAND, M. Bruno GUILLON, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, Mme Diane CHARLEMAGNE, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 23 VOTANTS : 27	Excusés représentés : Monsieur Stéphane GRASSET donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI Monsieur Jean-Paul BIZEAU donne pouvoir à Madame Odile GENOVA Madame Isabelle BOURGEONNIER donne pouvoir à Monsieur John, COLLEEMALLAY Madame Véronique HUYNH donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET
DATE DE LA PUBLICATION 02-04-2025	Absents : Monsieur Frank MARQUET.

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20250404-2025-03-24-11-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

2025-03-24/11, CONVENTION RELATIVE A LA PRESENCE D'UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL BENEVOLE

Le Maire de la Commune de BUC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n° 2020-07-03/06 portant délégations permanentes du Conseil Municipal au Maire et, le cas échéant, aux Maire-Adjointes en cas d'empêchement du Maire,

Considérant que la ville est organisatrice du service d'accueil et de loisirs sans hébergement,

Considérant la volonté de la commune de développer l'attrait pour la lecture chez les enfants ainsi qu'un projet intergénérationnel en proposant des temps de lecture partagée sur les temps d'accueil périscolaire,

Considérant la nécessité de favoriser une approche de la littérature jeunesse de stimuler le partage d'expériences, la transmission de savoirs et participer à la lutte contre l'illettrisme,

Considérant la volonté de la commune de lutter contre l'isolement des seniors,

Considérant que la commune de Buc est amenée à faire appel à des bénévoles dans le cadre de certaines manifestations qu'elle organise ou à l'occasion de l'exercice de ses missions de service public,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame Annie SAINCILY-CHEVALIER,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

NOMBRE DE SUFRAGES EXPRIMES				27
POUR	27	CONTRE	ABSTENTION	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 04-04-2025

Rendu exécutoire le : 04-04-2025

La Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 02/04/2025

La Première-Adjointe
Céleste MESSINA-DOMINIONI

Ell'

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20250404-2025-03-24-11-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025



CONVENTION
COLLABORATEUR OCCASIONNEL BENEVOLE

La commune de Buc est amenée à faire appel à des bénévoles dans le cadre de certaines manifestations qu'elle organise ou à l'occasion de l'exercice de ses missions de service public.

Afin d'encadrer les missions et responsabilités de ces collaborateurs bénévoles, une convention est proposée :

Entre la commune de Buc, sise 3 rue des Frères Robin, 78 530 BUC,
Représentée par Stéphane GRASSET, dûment habilité par délibération n° du ,
Ci-après désignée, la collectivité,
d'une part,

ET

Madame/Monsieur
Domicilié :
Ci-après désigné, le collaborateur bénévole,
d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : OBJET

La présente convention fixe les conditions de présence du collaborateur bénévole au sein des services de la commune de Buc conformément aux dispositions de l'annexe jointe et justifiant de sa présence auprès des mineurs accueillis dans les ALSH de la commune.

Article 2 : ACTIVITE

Le collaborateur bénévole est autorisé à effectuer les activités suivantes au sein des services de la collectivité :

- participation à la lecture de contes auprès des enfants accueillis en accueil périscolaire durant le temps méridien.

Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20250404-2025-03-24-11-DE Date de télétransmission : 04/04/2025 Date de réception préfecture : 04/04/2025
--

Chaque intervenant est identifié dans l'annexe jointe à la présente convention.

Article 3 : REMUNERATION

Le collaborateur bénévole ne prétend à aucune rémunération de la part de la collectivité.

Article 4 : REGLEMENTATION

Le collaborateur bénévole s'engage à respecter la réglementation du domaine dans lequel il intervient. En cas de non-respect, l'autorité territoriale de la collectivité se réserve le droit de mettre fin à l'intervention du collaborateur bénévole, sans délai.

Article 5 : ASSURANCES

Dans le cadre de son contrat d'assurance, la commune de Buc garantit le collaborateur bénévole pour l'ensemble des garanties qui suivent pendant toute la durée de sa collaboration : responsabilité civile, défense – indemnisation de dommages corporels – assistance.

Le collaborateur bénévole justifiera quant à lui de la souscription d'une garantie responsabilité civile.

Article 6 : DUREE

La présente convention prend effet à la date de sa signature et pour la durée précisée dans l'annexe jointe.

Article 7 : RESILIATION

En cas de non-respect d'une clause de la présente convention ou pour tout motif tiré de l'intérêt général, l'autorité territoriale se réserve le droit de mettre fin sans préavis et par lettre simple notifiée à la collaboratrice, à la présente convention.

Fait à Buc, le

Le Maire

Le collaborateur bénévole

Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20250404-2025-03-24-11-DE Date de télétransmission : 04/04/2025 Date de réception préfecture : 04/04/2025
--

**ANNEXE A LA CONVENTION DE COLLABORATEUR
OCCASIONNEL BENEVOLE**

**ETAT CIVIL ET SITUATION PERSONNELLE
DU COLLABORATEUR BENEVOLE**

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance

Situation familiale :

Adresse personnelle :

Mail :

Téléphone portable :

ATTESTATION DE BENEVOLAT :

Certifie sur l'honneur

- être accueilli au sein des services de la commune de Buc dans le cadre d'une collaboration bénévole pour l'année scolaire 20 / 20 : atelier lecture de conte en collaboration avec les services Animation Sénior et Enfance.
- Disposer d'une garantie responsabilité civile et d'avoir transmis une copie de l'attestation à la collectivité,

Fait à Buc, le

L'autorité territoriale

Le collaborateur bénévole

Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20250404-2025-03-24-11-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Acte à classer

2025-03-24-11

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-04-04T16-01-10.00 (MI260287355)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20250404-2025-03-24-11-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Convention collaborateur bénévole

Date de décision : 04/04/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. Enseignement

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025-03-24-11 COLLABORATEUR BENEVOLE.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[ANNEXE F CONVENTION COLLABORATEUR BENEVOLE type.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/04/25 à 16:01

Par [BOURAHLA Samira](#)

Transmis

Date 04/04/25 à 16:01

Par [BOURAHLA Samira](#)

Accusé de réception

Date 04/04/25 à 16:06

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 4 avril 2025 16:07
À: Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-03-24-11

':: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-03-24-11, télétransmis par Samira BOURAHLA. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20250404-2025-03-24-11-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-03-24-11

Objet : Convention collaborateur bénévole

Date de décision : 04/04/2025

Date de transmission : 04/04/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.1. Enseignement

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>